

**Informations brèves du CJB de sa séance du
25 janvier 2017 :
Révision de la loi sur l'aide sociale**

La Neuveville, le 27 janvier 2017

Révision de la loi sur l'aide sociale

Le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg prévoit de supprimer la procédure de consultation pour la révision de la loi sur l'aide sociale. Cette pratique irait à l'encontre même du processus d'élaboration de lois. Le CJB s'oppose à cette suppression et adressera un courrier dans ce sens à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP).

Adaptation de la clé de financement du Bibliobus interjurassien

Le Conseil du Jura bernois (CJB) s'est prononcé en faveur d'une adaptation de la clé de financement du Bibliobus interjurassien entre les cantons de Berne et du Jura. Ce rééquilibrage a pour conséquence de relever le pourcentage de financement pour le canton de Berne de 20% à 24% des coûts du Bibliobus, après déduction de la participation des utilisateurs et des communes desservies. A l'inverse, le canton du Jura bénéficiera d'une baisse proportionnelle de 80% à 76%.

Cette nouvelle clé de répartition se base sur la population desservie dans le Jura bernois et le canton du Jura. Auparavant, le partage des frais se faisait sur la base des heures de stationnement respectives des bus dans les deux régions. Cette adaptation permet de mieux tenir compte des coûts fixes liés au fonctionnement du Bibliobus, désormais plus équitablement partagés entre les deux cantons.

Nomination à la CicaS

Le CJB a préavisé favorablement à l'intention du directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver la nomination de Natacha Kmarin au sein de la Commission intercantonale des arts de la scène (CicaS) à partir du 1^{er} avril 2017.

Ayant pris connaissance de l'impressionnant parcours professionnel de Natacha Kmarin et des liens étroits qu'elle a su tisser avec le Jura bernois dans le cadre de ses différentes activités artistiques, le CJB est convaincu qu'elle saura efficacement défendre les intérêts des arts de la scène dans la région.

Convention d'objectifs de la HES-SO et contrat de prestations de la HE-Arc

Le CJB et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) approuvent dans une réponse commune la convention d'objectifs quadriennale 2017 - 2020 de la HES-SO et le contrat de prestations 2017- 2020 de la HE-Arc. Ils saluent le projet d'instauration de ces deux outils visant à garantir la qualité des formations proposées au sein de la HES-SO.

Le CJB et le CAF constatent néanmoins que le mécanisme de financement tricantonal de la HE-Arc induit une baisse du budget annuel depuis quelques années : les cantons qui prennent diverses mesures d'économies, notamment dans le milieu de la formation, provoquent automatiquement une baisse des contributions des autres cantons. Le CJB et le CAF s'inquiètent de ces baisses à répétition, qui menacent de se reproduire ces prochaines années, au risque de mettre en péril la HE-Arc.

Le contrat de prestations de la HE-Arc propose également différentes mesures afin de contrer le problème de pénurie du personnel soignant, telles que la diminution du taux d'échec et du nombre d'arrêts d'études. Le CJB et le CAF ne voient pas dans ces mesures une réelle possibilité d'amélioration au niveau de la pénurie de la main d'œuvre dans le domaine de la santé.

Selon eux, la source du problème provient principalement d'un décalage entre le niveau de formation des étudiants diplômés HES et les propositions de rémunération sur le marché du travail. Les Conseils proposeraient de promouvoir la filière ES Santé dispensée au ceff à Saint-Imier car le niveau de formation offert correspondrait mieux à la réalité du marché du travail.

Autres dossiers

Dans sa séance du 25 janvier 2017, le CJB a également :

- Octroyé ou préavisé des subventions pour un montant total de 147'000 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : subventions du mois de janvier 2017).

Informations

Maurane Riesen, présidente du CJB, 076 588 52 99 ou Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB, 031 633 75 73.